

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le service à la population vous accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Le mercredi matin 9h00 à 12h00

Passeport biométrique et carte nationale d'identité

La
Mairie
de
Saint-
Sauveur
ne
reçoit
plus
aucune
demande
de
passeport
ni
de
carte
d'identité.

[Voir](#)
[ici](#)
[la](#)
[liste](#)
[des](#)
[mairies](#)
[habilitées](#)
[à](#)
[traiter](#)
[ces](#)
[demandes](#)

Recensement citoyen

Obligatoire - A faire au cours des 3 premiers mois de vos 16 ans. [En savoir plus](#)

Retrouvez ici l'ensemble des démarches du Service Public :